

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT  
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX  
EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX  
PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

# COMMUNE DE SOUESMES

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 DECEMBRE 2022

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept décembre à dix-huit heures trente ;  
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué s'est  
réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU,  
Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 20 décembre 2022*

### **Étaient présents :**

*M. DEZELU Jean-Michel, Maire.*

*Mmes CARPENTIER Annie – LE BIHAN Sandrine - LOARER Christine –  
RAIMBAULT Dominique – ROBERT Elisabeth.*

*Mrs BEAUJEAN Jean-Louis - DAMAY Christian – ETIEVE Serge -  
GUITTON Nicolas - HARRAULT Jean-Marie - - LOPES Gualberto,  
Conseillers Municipaux*

### **Procuration :**

*Mme SENE Maryse a donné procuration à Mme Annie CARPENTIER*

*Mme RUELLE Marie José a donné procuration à Mme Christine LOARER.*

*M. Christian DAMAY a été nommé secrétaire de séance.*

### **2022-56 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion de conseil et il demande s'il y a des remarques à formuler.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 décembre 2022 est approuvé.

### **2022-57 Rapport de la délibération 2022-47 prise le 7 décembre 2022 relative à la fixation du taux de reversement à la CCSR de la part communale de taxe d'aménagement**

**VU** l'article 15 de la loi de finances n°2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 rectificative pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

La même disposition institue un mécanisme d'annulation des délibérations prises.

Le Conseil Municipal a adopté le 7 décembre 2022 le principe de reversement de 7 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Sologne des Rivières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

**RAPPORTE** la délibération 2022-47 du 7 décembre 2022.

**SUPPRIME** le reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Sologne des Rivières.

**2022-58 Annule et remplace la délibération 2022-53 prise le 7 décembre 2022 relative à la réalisation d'une interconnexion de secours du réseau d'eau potable – sollicitation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable comporte un volet consacré à la sécurisation de la ressource pouvant être obtenue par la réalisation d'un forage de secours ou la connexion à un autre réseau d'eau potable.

La commune de Pierrefitte sur Sauldre se trouvant confrontée à la même problématique, une étude a été engagée en vue d'établir la faisabilité de la réalisation d'une interconnexion de secours des réseaux d'eau potable entre Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre, projet subventionnable par l'agence de l'eau, le conseil départemental de Loir et Cher mais aussi la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat.

Après échanges de vues, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

**-SOLLICITE** une subvention pour l'interconnexion de secours des réseaux d'eau potable entre Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023,

**-APPROUVE** le plan de financement suivant :

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>COUT ESTIME DES TRAVAUX</b>	1 677 008.60 €	2 012 410.32 €
<b>COUT ESTIME MAITRISE D'OEUVRE</b>	70 000.00 €	84 000.00 €
<b>COUT ESTIME DIVERS (géotechnique, topographie ...)</b>	40 000.00 €	48 000.00 €
<b>COUT TOTAL ESTIME DE L'OPERATION</b>	1 787 008.60 €	2 244 410.32 €
<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES dont</b>	1 429 606.88 €	1 429 606.88 €
<i>Agence de l'Eau (50% du montant HT)</i>	893 504.30 €	893 504.30 €
<i>Conseil Départemental (25% du montant HT)</i>	446 752.15 €	446 752.15 €
<i>DETR (5% du montant HT)</i>	89 350.43 €	89 350.43 €
<b>RESTE A CHARGE</b>		814 803.44 € €

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**OBJET : REALISATION D'UNE INTERCONNEXION DE SECOURS DU RESEAU D'EAU POTABLE – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable comporte un volet consacré à la sécurisation de la ressource pouvant être obtenue par la réalisation d'un forage de secours ou la connexion à un autre réseau d'eau potable.

La commune de Pierrefitte sur Sauldre se trouvant confrontée à la même problématique, une étude a été engagée en vue d'établir la faisabilité de la réalisation d'une interconnexion de secours des réseaux d'eau potable entre Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre, projet subventionnable par l'agence de l'eau, le conseil départemental de Loir et Cher mais aussi la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat.

Après échanges de vues, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

**-SOLLICITE** une subvention pour l'interconnexion de secours des réseaux d'eau potable entre Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre auprès de l'Agence de l'Eau,

**-APPROUVE** le plan de financement suivant :

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>COUT ESTIME DES TRAVAUX</b>	1 677 008.60 €	2 012 410.32 €
<b>COUT ESTIME MAITRISE D'OEUVRE</b>	70 000.00 €	84 000.00 €
<b>COUT ESTIME DIVERS (géotechnique, topographie ...)</b>	40 000.00 €	48 000.00 €
<b>COUT TOTAL ESTIME DE L'OPERATION</b>	1 787 008.60 €	2 244 410.32 €
<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES dont</b>	1 429 606.88 €	1 429 606.88 €
<i>Agence de l'Eau (50% du montant HT)</i>	893 504.30 €	893 504.30 €
<i>Conseil Départemental (25% du montant HT)</i>	446 752.15 €	446 752.15 €
<i>DETR (5% du montant HT)</i>	89 350.43 €	89 350.43 €
<b>RESTE A CHARGE</b>		814 803.44 € €

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**OBJET : REALISATION D'UNE INTERCONNEXION DE SECOURS DU RESEAU D'EAU POTABLE – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – SERVICE DE LA QUALITE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable comporte un volet consacré à la sécurisation de la ressource pouvant être obtenue par la réalisation d'un forage de secours ou la connexion à un autre réseau d'eau potable.

La commune de Pierrefitte sur Sauldre se trouvant confrontée à la même problématique, une étude a été engagée en vue d'établir la faisabilité de la réalisation d'une interconnexion de secours des réseaux d'eau potable entre Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre, projet subventionnable par l'agence de l'eau, le conseil départemental de Loir et Cher mais aussi la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'Etat.

Après échanges de vues, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

**-SOLLICITE** une subvention pour l'interconnexion de secours des réseaux d'eau potable entre Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre auprès de du Conseil Départemental – Service de la qualité de l'eau,

**-APPROUVE** le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
<b>COUT ESTIME DES TRAVAUX</b>	1 677 008.60 €	2 012 410.32 €
<b>COUT ESTIME MAITRISE D'OEUVRE</b>	70 000.00 €	84 000.00 €
<b>COUT ESTIME DIVERS (géotechnique, topographie ...)</b>	40 000.00 €	48 000.00 €
<b>COUT TOTAL ESTIME DE L'OPERATION</b>	1 787 008.60 €	2 244 410.32 €
<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES dont</b>	1 429 606.88 €	1 429 606.88 €
<i>Agence de l'Eau (50% du montant HT)</i>	893 504.30 €	893 504.30 €
<i>Conseil Départemental (25% du montant HT)</i>	446 752.15 €	446 752.15 €
<i>DETR (5% du montant HT)</i>	89 350.43 €	89 350.43 €
<b>RESTE A CHARGE</b>		814 803.44 € €

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 18h50.

Fait et délibéré en mairie le 27 décembre 2022

Fait à Souesmes  
Le 28 décembre 2022

**Le Maire,**  
**Jean-Michel DEZELU**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Christian DAMAY**